



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

***Vernissage de l'exposition des 30 ans du
Palais des droits de l'homme***

Discours de Mattias Guyomar

Strasbourg, 1^{er} juillet 2025

Bonjour à toutes et à tous, et spécialement à Ivan Harbour, architecte et responsable du projet de la Cour européenne des droits de l'homme, ce Palais dont nous fêtons cette année les 30 ans,

Chers ambassadeurs,

Chers juges et collègues du greffe de la Cour,

Chers toutes et tous,

C'est avec honneur que je m'adresse à vous aujourd'hui, en ma qualité de Président de la Cour européenne des droits de l'homme, à l'occasion du vernissage de l'exposition marquant le 30^e anniversaire de son Palais, le Palais des droits de l'homme.

À travers cette exposition entièrement réalisée *in house* par notre équipe de communication, dont je salue le talent et que je remercie chaleureusement, nous célébrons l'architecture singulière de ce lieu et nous rendons hommage à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué hier à son édification et qui contribuent aujourd'hui à rendre ce bâtiment aussi vivant que la Convention européenne des droits de l'homme, cet instrument vivant pour la défense des droits humains et des libertés fondamentales. C'est ici que prend corps jour après jour la justice européenne des droits de l'homme.

Cher Ivan Harbour, architecte et directeur principal de RSHP (Rogers Stirk Harbour + Partners) venu de Londres spécialement pour ce vernissage. Vous avez été membre de l'équipe de conception initiale du bâtiment sous l'autorité inspirante de Sir Richard Rogers, et le responsable de ce projet. Nous sommes honorés de votre présence ici. Je vous remercie de témoigner directement de votre expérience dans quelques instants.

Au-delà du bâtiment lui-même, nous célébrons une certaine idée de la justice, une certaine ambition *pour* la justice : celle de bâtir ici un espace qui incarne, dans ses formes, les valeurs universelles qui sont l'assise de notre continent européen.

C'est une coïncidence porteuse de sens que nous célébrions cette année à la fois le 30^e anniversaire du Palais des droits de l'homme et le 75^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, signée à Rome, le 4 novembre 1950.

Depuis que la personne humaine existe et a cherché à faire œuvre de justice, la justice n’a jamais cessé de chercher des lieux à sa mesure, capables de refléter dans le réel, dans le concret, les idéaux qu’elle poursuit.

Daniel Tarschys, alors Secrétaire Général du Conseil de l’Europe, lors de l’inauguration du Palais en 1995 prononçait ces mots, porteurs de sens 30 ans après : « Au début, tout se passait sous la voûte céleste. Dans l’agora, dans le forum et sous les grands chênes, de vénérables érudits disaient le droit et des citoyens libres rendaient la justice »¹.

Le symbole de Saint Louis rendant la justice sous son chêne, profondément ancré dans notre imaginaire collectif, au-delà même du pays hôte, renvoie à l’idée d’une justice en plein air, accessible, ouverte à tous. Longtemps, les arbres ont ainsi servi de cadre naturel aux tribunaux dans l’Europe médiévale, mais cette association entre nature et justice a perduré bien au-delà, certaines cours de justice aux États-Unis siégeant encore sous des arbres au milieu du 19^e siècle².

À mes yeux, il faut y voir aussi une certaine conception de la Justice qui s’inscrit dans la nature des choses, une forme de reflet de la justice naturelle, et il faut le rappeler, l’humanisme juridique dont notre Convention européenne des droits de l’homme est l’expression, s’inspire pour partie de la justice naturelle.

En parcourant les siècles d’architecture judiciaire, et la longue histoire des palais de justice, surgissent les valeurs et les aspirations de chaque époque et la manière dont chaque génération a voulu inscrire, au cœur de ses institutions, la justice dans le monument. Les temples grecs avaient une monumentalité qui symbolisait la puissance inébranlable de la justice. Aujourd’hui, le verre, ici présent, a pris le relais de leurs colonnes pour incarner transparence et accessibilité. L’idée d’une dimension imposante est restée mais l’on voit bien comment la conception même, le rapport à la justice a changé : de formidables monuments mettant à l’écart pour impressionner le justiciable qui venait demander justice, nous sommes passés à des lieux accueillants, inclusifs. L’idée reste toutefois qu’il faut franchir le seuil de la justice, qu’il faut monter les marches (comme on dit dans une expression bien connue en France) pour s’élever au niveau du prétoire, là où un tiers indépendant et impartial va régler le chaos des prétentions contraires.

On retrouve ce mélange de monuments imposants, de seuils à franchir de manière symbolique, également dans le tribunal néoclassique, apparu en France après la Révolution et la chute de l’Ancien Régime, caractérisé par ses frontons majestueux et ses colonnes qui continuent de porter en elles le rappel à l’ordre et le souci de l’équilibre. À Bruxelles, le Palais de justice dominant la place Poelaert est un exemple saisissant de cet héritage : inspiré de l’architecture gréco-romaine, il est l’un des plus vastes édifices construits au 19^e siècle et parvient à exprimer à la fois majesté et indépendance.

Je reviens au 20^e siècle, qui a vu émerger une nouvelle conception de l’architecture, celui qui a vu sortir de terre votre Palais, cher Ivan, notre Palais ! L’architecture judiciaire est alors marquée par un fonctionnalisme de plus en plus affirmé, au service d’une justice plus accessible. Il s’agit moins d’exprimer l’autorité, celle qui met à distance, que de donner à voir l’œuvre de justice par des matériaux, des formes dont l’expression est symbolique : lignes épurées, surfaces planes et utilisation du verre. Le *Dirksen Federal Building*, situé au cœur de Chicago et conçu par l’architecte allemand Mies van der Rohe en offre l’une des plus frappantes illustrations. Ce gratte-ciel de trente étages, qui relie

¹ Discours de Daniel Tarschys alors secrétaire général du Conseil de l’Europe, à l’occasion de l’inauguration du nouveau Palais des droits de l’homme, 1995, www.echr.coe.int/d/archives_1995_inaug_pdh_speeches_fra.

² Michał Szudrowicz, “Symbolism in Judicial Architecture”, *Roma Tre Law Review*, 02/2024, p. 51 et seq.

d'une certaine manière cette justice qui nous surplombe et ces affaires qui viennent de la vie quotidienne des gens.

Notre Palais des droits de l'homme a été conçu par Sir Richard Rogers avec vous, cher Ivan Harbour, artisan à l'œuvre pour rendre concrètes les fulgurantes visions de cet architecte auquel l'on doit tant de beaux bâtiments, je pense évidemment au Centre Pompidou.

Notre Palais s'inscrit dans cette histoire, mais avec sa propre singularité. Ce n'est pas un tribunal comme les autres, c'est une cour, une cour internationale, la Cour européenne des droits de l'homme, qui a été créée en 1950, dans la Convention, et qui a commencé à travailler neuf ans après, en 1959, pour protéger, à l'échelle d'un continent tout entier, les droits humains. Et nous avons tranché depuis cette date plus d'un million d'affaires, ce qui prouve qu'il ne s'agit pas ici d'une salle vide dont l'expression monumentale ne serait que métaphore, mais bien d'un lieu de justice, offrant « aux citoyens européens la garantie d'une paix durable et d'une prospérité commune »³.

Ainsi, tel que le rapportait Dean Spielmann, alors président de la Cour, lors de la cérémonie célébrant le vingtième anniversaire du Palais : « Le défi était de taille, car nous savons qu'il existe un lien très fort, symbolique, entre un lieu de justice et les décisions qui y sont rendues. La responsabilité du bâtisseur de justice est d'autant plus écrasante que la justice est la nouvelle scène de la démocratie. S'agissant d'une cour des droits de l'homme, qui plus est européenne, grande était donc la responsabilité de l'architecte »⁴.

À l'été 1989, il fut décidé de retenir le projet de Sir Richard Rogers. Il fallait un édifice à la hauteur de la vision des Pères fondateurs européens : celle de créer, sur les cendres de la Seconde guerre mondiale, après la barbarie qui avait fracassé l'Europe, à l'heure où un autre totalitarisme s'élevait à l'Est, un « îlot d'humanité ». Rien, dans ce projet, n'a été laissé au hasard – ni le choix du site, ni l'ampleur de la construction, ni la richesse symbolique de sa conception. S'inspirant à la fois de la courbe fluide de l'eau⁵ et de l'image d'un navire de justice, qui vogue aujourd'hui entre les deux Europes – celle de l'Union européenne et celle du Conseil de l'Europe –, Sir Richard Rogers a imaginé un vaisseau ancré sur les rives de l'Ill, au point de jonction entre les deux anciennes nations ennemies, devenues sœurs dans la Paix, la France et l'Allemagne.

Il y a appliqué les principes qui constituent les grandes lignes de son architecture : lisibilité, transparence, et intégration harmonieuse à l'environnement⁶, comme la justice doit être située, respectueuse de son contexte.

Sir Richard Rogers et ses équipes, à commencer par vous-même, cher Ivan, ont su relever le défi, celui d'ancrer notre juridiction dans la modernité, en l'inscrivant dans une double continuité : en harmonie avec l'environnement urbain de la Robertsau, et en écho aux couleurs et matériaux locaux, comme en témoigne le parvis en grès des Vosges, pierre de la région. Ce parvis qui s'ouvre sur un vaste hall, qui vous abrite aujourd'hui, ce hall baigné de lumière, surmonté de deux tambours qui rappellent les deux organes fondateurs de la Cour, faits de verre et d'aluminium qui incarnent la transparence et l'indépendance. Les matériaux prennent ici tout leur sens : le verre, l'aluminium et le béton dont la force doit nous inspirer dans notre travail au quotidien. Ces deux tambours sont aussi les plateaux de la balance de la Justice.

³ Discours de Catherine Trautmann, alors maire de la ville de Strasbourg, à l'occasion de l'inauguration du nouveau Palais des droits de l'homme, 1995, www.echr.coe.int/d/archives_1995_inaug_pdh_speeches_fra.

⁴ Discours de Dean Spielmann, alors président de la Cour européenne des droits de l'homme, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition temporaire dédiée au Palais des droits de l'homme, le 25 septembre 2015.

⁵ Sir Richard Rogers ayant déclaré avoir été frappé, lors de sa visite sur le site à l'été 1989, « par la courbe majestueuse de la rivière et le paysage vert environnant ».

⁶ Discours de Dean Spielmann, *op. cit.*

Cet espace ouvert qui nous accueille aujourd'hui, baigné de lumière et dépouillé de tout ornement superflu accueille les justiciables par ses deux têtes qui, de profil, se prolongent par deux ailes déployées comme le symbole d'un oiseau en plein vol, qui marque le surplomb de la justice. Lors de l'inauguration du Palais, Rolv Ryssdal, alors président de la Cour, déclara ainsi : « Richard Rogers (...) nous a construit ce bâtiment que nous avons voulu ouvert vers l'extérieur, transparent et accueillant »⁷. Les salles d'audience, suspendues, quant à elles, montrent d'une certaine manière que la justice nous permet à nous, personnes humaines de nous élever, tandis que l'escalier de verre, aérien et lumineux, incarne la prééminence du droit. Tout ici, dans ce monument, à la fois dépouillé et élégant, apaisé et tranché dans le même temps, rappelle la force du droit, sa capacité à remédier aux conflits, à restaurer la justice en rétablissant la paix sociale et la dignité de la personne humaine.

La promesse fut tenue d'avoir un monument à la fois expressif et accueillant car, à l'époque, il était déjà envisagé que de nombreux États allaient rejoindre le Conseil de l'Europe, que de nombreux juges élus au titre de ces États allaient venir siéger ici, pour juger des affaires qui intéressent aujourd'hui les 46 États membres du Conseil de l'Europe.

Cette promesse a été tenue, 46 États sont aujourd'hui parties à la Convention et le nombre d'affaires portées devant la Cour n'a cessé de croître, soulevant de nombreuses questions inédites. C'est aussi la marque que notre Convention est un instrument vivant, toujours au service des idéaux de paix et de justice.

Catherine Trautmann, alors maire de Strasbourg, lors de l'inauguration du Palais, rappelait que « l'attachement aux droits de l'homme constitue bien la pierre angulaire de l'édifice européen »⁸. Depuis cinq ans, que j'ai l'honneur de siéger dans cette Cour, je peux témoigner chaque jour de l'engagement de toutes et tous, les juges comme les membres du greffe, lorsqu'ils viennent travailler dans ce Palais. Quand vous franchissez les portes du Palais des droits de l'homme, vous vous engagez tous les jours à être à la hauteur de la mission qui nous a été léguée par les Pères fondateurs de la Convention il y a 75 ans.

L'œuvre est loin d'être achevée. Notre « îlot d'humanité » est confronté à des crises, des menaces inédites, au retour de la guerre. Mais l'idéal légué par ceux qui ont bâti le système de la Convention avec ce vœu, fort justement exprimé par Pierre-Henri Teitgen d'éviter le « retour de l'épouvante », perdure et je crois qu'il est important au moment où notre Cour est attaquée, où sa mission est contestée, où son existence même est mise en cause, de garder l'espoir. Rien n'est jamais acquis et la statue des Sept Pétrifiés qui est dans le jardin nous rappelle l'éternelle tragédie de l'humanité. Mais rien n'est jamais perdu et les fragments du Mur de Berlin, qui sont juste là, sur le parvis, nous aident à garder intact en nous l'optimisme de la volonté.

Je cite encore Daniel Tarschys lorsqu'il affirmait : « Puisse la quête de la justice prospérer dans ces lieux propices »⁹. C'est une quête incessante. Depuis 30 ans, notre Palais, navire glissant sur le cours de la vie et vaisseau portant haut et fort l'œuvre de justice est la traduction monumentale et inspirante de notre combat partagé pour les droits de la personne humaine.

Je vous remercie.

⁷ Discours de Rolv Ryssdal, alors président de la Cour européenne des droits de l'homme, à l'occasion de l'inauguration du nouveau Palais des droits de l'homme, 1995, www.echr.coe.int/d/archives_1995_inaug_pdh_speeches_fra.

⁸ Discours de Catherine Trautmann, *op. cit.*

⁹ Discours de Daniel Tarschys, *op. cit.*